

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

École Maternelle Louis Pasteur

MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Présents : Mmes Cahar Cornelia, Nussbaumer-Jonvaux Julia, Brulfer Marion et M. Kuhn Steve (parents d'élève), Mme Varieras Floriane (Adjointe à la Maire), M. Reignault Vianney (Directeur de l'III imaginaire), Mmes Trometer Michèle, Bittendiebel Louise, Klein Eva (enseignantes) et Mme Chevillard-Pradier Anne (directrice).
Excusés : Mmes Champougny Isabelle (enseignante), Schaeffer Sonia (RPS), M. Vix Jean-Marie
Secrétariat de séance : Mmes Nussbaumer-Jonvaux et Klein

Ordre du jour :

- | | |
|---|---|
| 1. Règlement intérieur du conseil d'école | 11. Visites médicales |
| 2. Bilan de la rentrée | 12. Coopérative scolaire |
| 3. Horaires de l'école | Points Mairie : |
| 4. Règlement intérieur de l'école | 13. Partage des locaux |
| 5. Correspondance parents / école | 14. Présence de l'accueil de loisirs en juillet et août |
| 6. Projet d'école | 15. Besoin d'ombre dans les cours et sur la terrasse |
| 7. Kermesse et organisation | 16. Climatisation et pare-soleil |
| 8. Sorties scolaires | 17. Fenêtres dangereuses |
| 9. Protocole sanitaire | 18. Insonorisation des salles de classes |
| 10. Sécurité à l'école – Vigipirate | 19. Stationnement devant l'école |

La séance débute à 17h30, en abordant d'abord les points concernant la mairie, pour libérer Mme Varieras devant assister à un autre conseil d'école.

13. Partage des locaux

Règles communes

Le partage des locaux demande concertations et dialogue entre les différents intervenants (l'école, le périscolaire de la ville, l'accueil de loisirs associatif L'III imaginaire du mercredi) pour établir un socle de règles de vie communes. L'objectif est que chaque enfant sache ce qui est permis ou non, et que ces règles ne varient pas en fonction des adultes avec lesquels ils sont.

Une réflexion entre l'III imaginaire, le périscolaire et l'école est engagée, pour établir ces règles communes.

Petite salle de garderie

Les enseignantes demandent à disposer de l'ensemble des locaux de l'école sur le temps scolaire, comme le prévoit le paragraphe 1.6.1 du *Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques*.

Depuis cette rentrée, les animateurs du périscolaire occupent tous les jours à partir de 13h50 la petite salle violette (communément appelée « petite salle de garderie ») : deux jours comme salle de préparation et deux jours comme salle de repos.

Les après midi, les 5 enseignantes ne disposent donc plus de salle pour les interventions de parents d'élèves, pour les activités par petits groupes générant du bruit ou au contraire demandant un grand calme pour favoriser la concentration des élèves et les apprentissages.

Les représentants de parents s'associent aux enseignantes pour demander aux services de la mairie une réflexion sur l'utilisation des bureaux du 2^{ème} étage et éventuellement leur réorganisation, pour pouvoir y accueillir le personnel du périscolaire les après-midis et ainsi permettre aux enseignantes de disposer de l'ensemble des locaux de l'école sur le temps scolaire.

Périscolaire et classe des cigognes

Les parents des enfants de la classe des cigognes ne savent pas où chercher leurs enfants le soir. Les enfants allant au périscolaire du soir sont répartis en 4 groupes correspondants aux 4 anciennes classes. Les enfants de la classe des cigognes sont répartis dans les 4 autres groupes-classes. Les représentants de parents demandent à ce qu'un affichage indique dans quels groupes sont répartis les cigognes.

Salle rose

Cette salle devenue salle de classe depuis septembre est également une salle de garderie à partir de 16h20.

Le bruit généré par les enfants qui goûtent puis jouent ne permet pas à l'enseignante de ranger et de préparer sa classe pour les jours suivants. Elle est donc obligée de revenir le mercredi et d'arriver très tôt le matin pour pouvoir préparer ses journées de classe.

Les enseignantes demandent, s'il serait possible de répartir les enfants allant au périscolaire en autant de groupes qu'il y a de salles libres (petite garderie, bibliothèque, salles de motricité) ou en divisant la salle de jeux en deux parties, pour y accueillir deux groupes.

Les représentants des parents expriment également leur souhait de voir se mettre en place un temps de concertation entre l'équipe l'enseignante et l'équipe du périscolaire, afin de pouvoir penser une répartition des locaux qui convienne à chaque partie, et ne mette pas en difficulté les enseignants dans leur travail.

Centre de loisir du mercredi (Ill imaginaire)

Le directeur de l'Ill imaginaire souligne les difficultés qu'il rencontre suite à l'ouverture de la 5ème classe. L'accès à l'ancienne grande salle de garderie ne lui est plus permis (car devenue une salle de classe). Il ne dispose donc plus de salle possédant un lavabo. Or les activités de bricolage et de peinture nécessitent un lavabo. Pour éviter les longs déplacements entre la petite salle de garderie et les lavabos des toilettes (et les risques de salissures sur les murs du couloir et les sols par des petites mains pleines de peinture), les animateurs du centre de loisir déplacent des tables dans le hall du 1^{er} étage ou dehors lorsqu'il fait beau. Une solution avancée par le conseil d'école serait d'installer un lavabo dans la salle de petite garderie. Cela permettrait également aux animateurs du périscolaire de disposer d'un point d'eau dans cette salle, pour faciliter le nettoyage des tables après le goûter ou les activités.

Le directeur de l'Ill imaginaire pointe également les installations de motricité laissées par l'école dans la salle de jeux. Il explique que depuis que l'Ill imaginaire ne dispose plus de la salle rose, il utilise les deux parties de la salle de jeux. Les enseignantes s'engagent à ranger le matériel systématiquement le mardi soir, pour que la salle soit libre le mercredi.

Le directeur de l'Ill imaginaire regrette également les nombreux travaux qui ont lieu le mercredi. alors que des enfants sont présents (cour inutilisable, bruits de perceuse...). Ces interventions, dont il n'est mis au courant que le matin-même, lui demandent de réorganiser les activités au pied levé. Or tous les lundis soirs, il réunit son équipe d'animateurs pour préparer les animations du mercredi. Le directeur de l'Ill imaginaire demande donc à être prévenu le lundi midi au plus tard

14. Présence de le centre de loisirs en juillet et août

Pour la 2^{ème} année, l'école a été utilisée pendant l'été par l'accueil de loisirs maternel (ALM) de Schoepflin, en raison des travaux pour la végétalisation de leur cour.

La cohabitation entre le centre de loisirs et le personnel de l'école s'est bien passée, mais la configuration de l'école Pasteur ne permet pas de procéder simultanément au nettoyage des locaux, au rangement des classes et à la présence d'un ALM. Les deux salles de classes du RdC sont utilisées par le centre de loisir dès le surlendemain des vacances scolaires. Les enseignantes n'ont donc qu'une journée pour le rangement, le tri et la réorganisation du matériel pédagogique, pourtant indispensables à la fin d'une année scolaire pour préparer l'année suivante.

Comme lors du bilan l'année dernière, les enseignantes réitèrent leur demande que ce travail en dehors des heures de classe soit pris en compte. Les parents soutiennent les enseignantes dans leur demande de mettre en place une rotation avec une autre école pour l'accueil de loisirs d'été.

15. Besoin d'ombre dans les cours et sur la terrasse

Les cours et la terrasse manquent d'ombre. Pour remédier à ce problème déjà évoqué lors des conseils d'écoles passés, la mairie a installé provisoirement deux tonnelles. Elles sont très pratiques, par beau temps comme par temps de pluie.

Sur la terrasse du 1^{er} étage, aucune solution n'a encore été apportée. Un store, ou des voiles d'ombrage, serait nécessaire pour que la terrasse puisse être utilisée : par beau temps, la température y est rapidement élevée. Mettre cette terrasse à l'ombre permettrait également de réduire la température dans la salle de classe.

Les enseignantes attendent du projet OASIS (projet municipal de végétalisation des cours) qu'il apporte de la fraîcheur et de l'ombre dans les deux cours. Il faudra qu'une solution perenne soit également trouvée, pour abriter les élèves par temps de pluie.

Les parents d'élèves soutiennent les enseignantes dans leur demande d'installation d'un préau dans la grande cour. Pour mémoire, en 2009, dans le projet initial de rénovation de l'école, un préau avait déjà été demandé.

16. Demande de climatisation dans les salles et remise en cause des pare-soleil

La température dans les salles de l'école (salles de classe, de sieste, de restauration, de garderie) montent vite et ont régulièrement atteint 29 à 31°C au printemps et été 2022 et 2021. Des températures encore plus élevées ont été mesurées dans la salle de restauration, l'été en présence des enfants.

Les représentants de parents d'élèves demandent si l'isolation des bâtiments scolaires ne relève pas d'une obligation légale.

En attendant une éventuelle isolation des bâtiments et la fraîcheur qui devrait être apportée par le projet OASIS, l'équipe enseignante avance la solution d'une climatisation dans chaque salle. La directrice précise que l'ALM de Schoepflin dispose de plusieurs climatisations portatives, qu'ils ont utilisées dans l'école les deux étés passés. Pourquoi l'école et le périscolaire ne pourraient-ils pas également en disposer, sachant que les fortes chaleurs arrivent avant le 7 juillet, date de la fin d'année scolaire.

L'équipe enseignante s'interroge également sur l'utilité des « pare-soleil » du côté arrière de l'école. Ils semblent emmagasiner la chaleur dans la matinée et la restituer lorsque les salles de classe sont enfin à l'ombre. Elle demande à ce que leur utilité soit étudiée, et qu'ils soient retirés s'ils sont réellement contre-productifs.

17. Fenêtres dangereuses

Les fenêtres de l'école sont très lourdes et difficiles à manipuler (poignées très hautes). Celles qui sont régulièrement ouvertes (pour l'aération des salles, dont la fréquence est augmentée en période COVID) peuvent se déboîter et devenir instables (ne tiennent plus que par un coin en bas lorsqu'elles sont ouvertes en grand). Ce problème a été signalé (fiche RSST). Le CHST a demandé à ce que des réparations soient faites.

Monsieur Topan, Responsable Technique Territorial, a demandé au service Maintenance Bâtiments de la mairie une vérification de l'ensemble des ouvrants de l'école. Il est convenu qu'en attendant cette vérification, les fenêtres devront rester en oscillo-battant.

L'équipe enseignante rappelle que cette solution d'oscillo-battant ne peut être que temporaire car l'aération est beaucoup plus lente en oscillo-battant et refroidit donc plus la pièce (en hiver).

18. Insonorisation des salles de classes

Depuis juin 2019, l'équipe enseignante demande que les classes soient insonorisées. Les salles résonnent beaucoup, ce qui perturbe la concentration de tous et le déroulement des activités.

La représentante de la Mairie fait remarquer qu'il s'agit de travaux ayant un coût conséquent. L'information a été remontée, elle reste à arbitrer.

19. Stationnement devant l'école

Des voitures n'appartenant pas aux parents d'élèves stationnent sur les emplacements devant l'école, notamment une même voiture présente très fréquemment depuis la rentrée de septembre aux heures de dépose. De plus, un panneau d'interdiction de stationner est présent. Les parents d'élèves seraient-ils verbalisables s'ils s'y garent ?

La directrice demande un éclaircissement de la signalisation.

1. Règlement intérieur du conseil d'école

Le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité.

2. Bilan de la rentrée

À la rentrée scolaire 2022, l'école maternelle Louis Pasteur compte 111 élèves répartis en 5 classes (3 PS/MS et 2 PS/GS) de 22 à 23 élèves. Les GS sont dans des classes de moins de 24 élèves.

L'école compte depuis la rentrée 4 ATSEM à temps plein. Une classe de l'école n'a donc pas d'ATSEM le matin et deux classes n'en ont pas l'après-midi en raison de la surveillance de la sieste.

L'équipe enseignante demande donc un ATSEM supplémentaire, demande soutenue par les représentants des parents d'élèves, pour un meilleur accompagnement des enfants au quotidien.

Malheureusement nous n'avons pas réussi à recruter de service civique, par manque de candidatures.

3. Horaires de l'école

L'horaire officiel d'ouverture de l'école le matin est de 8h10 à 8h20. Une tolérance est accordée aux écoles maternelles, pour étendre un peu l'accueil du matin. Actuellement, la plage horaire d'arrivée des enfants à l'école est de 8h10 à 8h30.

Mais beaucoup de familles franchissent la porte du bâtiment à 8h30 ou un peu après.

Le rituel d'arrivée de leur enfant est alors impossible : déshabillage, sortie de la gourde, passage aux WC, enfilage de la blouse, salut aux autres parents et enfants dans le couloir, bonjour à la maîtresse et à l'ATSEM, et au revoir au parent. Ce temps est pourtant un temps utile à l'enfant (et souvent indispensable) pour qu'il se prépare à sa journée de classe. Il est important que ce temps puisse être respecté.

Les enseignantes demandent donc l'organisation suivante :

- réduction de la plage horaire d'arrivée dans le bâtiment à 8h10-8h25,
- fermeture de la porte de l'école à 8h25,
- fermeture du portail à 8h30, pour permettre le rituel des familles arrivées à 8h25.

La directrice avait énoncé oralement cette organisation lors de la réunion de rentrée. Le conseil d'école (l'instance qui officialise les horaires de l'école) valide cet horaire, par un vote unanime de ses membres.

Les représentants des parents d'élèves feront un sondage pour questionner les parents sur leur fonctionnement le matin (le temps de trajet entre l'école Sainte Madeleine et l'école Pasteur est à prendre en compte pour les familles ayant des enfants scolarisés dans les deux établissements). La directrice rappelle que si la famille entre à 8h10 dans l'école, le parent et l'aîné peuvent repartir un peu avant 8h20 et arriver à l'heure à l'élémentaire Sainte Madeleine.

Pour rappel, l'école termine à 11h50 et à 16h20 précises. Les parents doivent être à l'heure.

Un carnet de retard est à signer lorsque les familles arrivent après l'heure d'ouverture de l'école. Des retards fréquents feront l'objet d'une information à l'inspection.

Si les parents rencontrent des problèmes dans leur organisation familiale du matin ou souhaiteraient des conseils sur les besoins physiologiques de leur enfant et le petit-déjeuner, qu'ils contactent la PMI (Protection Maternelle Infantile). La puéricultrice Laurence KAWACIW ou ses collègues pourront vous renseigner (Laurence.KAWACIW@strasbourg.eu, Centre Médico social Schoepflin, 1, petite rue de la fonderie).

4. Règlement intérieur de l'école (vote)

Les représentants des parents d'élèves demandent que les horaires des récréations soient inscrits dans le règlement intérieur de l'école, pour permettre aux parents de déposer ou récupérer leurs enfants pour d'éventuels rendez-vous médicaux à ces horaires.

Matin : 10h15-10h45

Après-midi : 15h15-15h35

Les nouveaux horaires y seront inscrits.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le règlement de l'école.

5. Correspondance parents/école

Le cahier de liaison papier a été remplacé par Educartable.

La directrice demande d'utiliser cette voie de communication en priorité. Elle précise qu'elle voit tous les messages, il est donc inutile de doubler l'information par un mail.

Les représentants de parents d'élèves signalent des difficultés si le même compte est utilisé sur deux écrans. Les notifications n'apparaissent pas sur l'écran du parent 2 si le parent 1 a déjà consulté le nouveau message. De ce fait le 2^{ème} parent peut ne pas lire l'information.

Il faudrait également une fonctionnalité pour les enseignants pour accuser réception des messages des parents indiquant une absence le matin, car les enseignants n'ont pas le temps de répondre à chaque parent.

Si l'enfant a des difficultés ou si les parents rencontrent des difficultés avec leur enfant, ils sont invités à en parler aux maîtresses. Ils peuvent également contacter Marine Viallat du RASED – réseau d'aide aux enfants en difficultés (raised.strasbourg.9@gmail.com).

Pour les questions relatives au périscolaire et à la cantine, contacter directement la responsable, Madame Sonia Schaeffer (sonia.schaeffer@strasbourg.eu , 06.71.33.55.56).

6. Projet d'école

Le projet d'école a été élaboré il y a 3 ans, basé sur les constats suivants : les enfants ont des difficultés à se concentrer et ils tiennent peu compte des autres enfants. Les trois objectifs sont les suivantes :

- Jouer ensemble pour apprendre à coopérer et respecter les règles
- Développer et enrichir la conscience phonologique pour se préparer à écrire des messages
- Favoriser l'attention, la concentration et la mémorisation.

7. Kermesse et organisation

La kermesse aura lieu (à confirmer encore) le vendredi 30 juin après la classe. La date a déjà été transmise à l'école Sainte Madeleine, afin d'éviter que les kermesses des 2 écoles aient lieu le même jour.

Un appel aux parents volontaires sera fait en janvier.

8. Sorties scolaires

Une sortie scolaire aura lieu pour l'ensemble de l'école le 1^{er} décembre dans le cadre du festival de cinéma allemand Augenblick.

La sortie de fin d'année aura probablement lieu en Allemagne.

Des gilets jaunes pour les élèves vont être achetés avec la coopérative scolaire pour faciliter les déplacements.

9. Protocole sanitaire

Un élève testé positif doit être isolé à la maison. Les parents doivent prévenir l'école (par Educartable). Les élèves de la classe sont très fortement encouragés à se faire tester et peuvent venir en classe.

L'équipe enseignante compte sur la collaboration de parents.

10. Sécurité à l'école – vigipirate

Le niveau d'alerte est « vigilance attentat. ». Comme il n'y a pas de service civique, l'équipe enseignante compte sur la vigilance des parents aux heures d'ouvertures de l'école et du périscolaire.

Lorsqu'il y a classe, la cour, ou au minima le bâtiment, sont fermés.

Les parents sont invités à refermer le portail lorsqu'il n'y a personne derrière eux.

Il est également demandé de pas stationner devant le portail, car c'est un accès pompier.

11. Visites médicales

La Ville de Strasbourg organise chaque année des bilans de santé (dentistairre pour tous niveaux, bilan médical pré CP pour les GS, bilan avec la puéricultrice de la PMI pour les PS, orthophoniste et orthoptiste pour les MS).

12 Coopérative scolaire

Le bilan de l'année 2021-2022 est le suivant : La kermesse de fin d'année a permis de réaliser un bénéfice de 2034 Euros. La vente des photos de classe et des objets décorés par les enfants a rapporté 662 euros.

Comme nous n'avons pas fait de sortie de fin d'année, l'année se clôture avec un solde de 3146 euros.

La participation volontaire des familles à la rentrée 2022 se monte à 2126 Euros.

L'argent de la coopérative scolaire sert à financer une partie du coût des sorties (A titre d'exemple, une sortie à la ferme revient à 1280 euros pour 2 classes :780 E pour l'animation et 500 E de bus), les goûters organisés par l'école tout au long de l'année, du matériel pour les classes, du matériel de motricité (vélos, trottinettes, remplacement des jeux de cour abîmés), ainsi que les frais d'affiliation à l'OCCE (l'organisme qui gère les coop d'école).

Fin de la séance à 20h00.

Secrétaires de séance

Eva Klein

Julia Nussbaumer-Jonvaux

Anne Chevillard-Pradier